



## COMITÉ PROVINCIAL DES ARBITRES

# Mémo

Date : 5 novembre 2008

Destinataires : Officiels du PAEP, officielles du PAEPF, membres des comités du CALP, CPA et arbitres en chef régionaux

Expéditeur : Claude Frappier, conseiller en matière de réglementation et membre du CPA  
[claudefrappier@hotmail.com](mailto:claudefrappier@hotmail.com) rés. : (450) 742-5179

**Objet : Éclaircissement sur les mises au jeu après un appel hors-jeu**

---

Les demandes consistent à savoir où se fera la mise au jeu après un hors-jeu appelé à la ligne bleue.

---

Dans le Bulletin : i0905 daté du 15 août 2008

Zone neutre :

3. Si un arrêt du jeu survient en zone neutre (par exemple si la rondelle est passée de sorte qu'un hors-jeu survient à la ligne bleue), suivez les étapes suivantes :
  - a. Trouver l'endroit d'où la passe a été effectuée comme l'exigeait la procédure l'an dernier;
  - b. De cet endroit, déplacez-vous vers le point de mise au jeu le plus près en zone neutre; c'est à cet endroit que la mise au jeu aura lieu pour la reprise du jeu.

Dans la Note de Service datée du 24 août 08

Zone neutre :

1. Si un arrêt se produit dans la zone neutre (par exemple : La rondelle est passée de l'autre côté de la ligne bleue entraînant un hors-jeu), prendre les mesures suivantes :
  - a. Déterminer l'emplacement d'où la rondelle a été passée, comme indiqué antérieurement dans les procédures;
  - b. À partir de cet endroit, se déplacer vers l'endroit de mise au jeu le plus près de la zone neutre, qui deviendra l'endroit de mise au jeu afin de reprendre le jeu.

SVP vous référez à l'article 10.2 (g) Dans combinaison du manuel des cas et des règles de jeu

Toutes les mises au jeu dans la zone neutre seront effectuées aux points de mise au jeu, tel que prescrit selon la cause de l'arrêt de jeu.

La mise au jeu aura lieu à l'un des deux points de mise au jeu le plus près de la ligne bleue de l'équipe fautive entraînant ainsi la perte de l'avantage territorial.

Pour être conforme à l'article 10.2 (g) on devra apporter la modification suivante :

Dans le Bulletin : i0905

Zone neutre :

3. Si un arrêt du jeu survient en zone neutre (par exemple si la rondelle est passée de sorte qu'un hors-jeu survient à la ligne bleue), suivez les étapes suivantes :
  - a. Trouver l'endroit d'où la passe a été effectuée comme l'exigeait la procédure l'an dernier;
  - b. De cet endroit, déplacez-vous vers le point de mise au jeu le plus près **de la ligne bleue de l'équipe fautive entraînant ainsi une perte de l'avantage territorial.**

Dans la Note de Service :

Zone neutre :

1. Si un arrêt se produit dans la zone neutre (par exemple : La rondelle est passée de l'autre côté de la ligne bleue entraînant un hors-jeu), prendre les mesures suivantes :
  - a. Déterminer l'emplacement d'où la rondelle a été passée, comme indiqué antérieurement dans les procédures;
  - b. À partir de cet endroit, se déplacer vers le point de mise au jeu le plus près **de la ligne bleue de l'équipe fautive entraînant ainsi une perte de l'avantage territorial.**

Claude Frappier